

Chasseneuil, le 16 décembre 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

**« VENTE D'UN BIEN RURAL ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES »**

Denis ROCHARD & Me Jean-Pierre GILLES

**mardi 24 novembre 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.**

*Vous trouverez ci-après le plan détaillé.*

Le coût de cette journée est de **210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,  
Catherine OGIER  
Directrice INFN - site de Poitiers

*L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.*

---

**Formation du 24 novembre 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers**

**« VENTE D'UN BIEN RURAL ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES »**

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction  
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

**Chèque de 210,00 € joint**

*Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr)*

# VENTE D'UN BIEN RURAL ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

DATE	LIEU	HORAIRES
24 NOV	INFN - site de Poitiers Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL	09h00 – 17h00

## INTERVENANTS

Denis ROCHARD, Directeur du Master 2 Droit rural et du DSN, Faculté de droit – Université de Poitiers  
Jean-Pierre GILLES, notaire honoraire, Dirigeant de CODREA

## PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sensibiliser notaires et collaborateurs à la prise en compte de l'environnement à l'occasion des opérations de vente d'un bien rural. En effet, le droit de l'environnement est de plus en plus présent dans l'exercice de l'activité agricole, et ne pas le respecter peut traduire un manquement à l'obligation de conseil, voire aboutir à la nullité de certaines opérations.

## PEDAGOGIE

Illustrations à partir d'exemples pratiques issus de dossiers traités

## PRE-REQUIS

Connaissance de base en droit rural, voire quelques notions de droit de l'environnement

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### I - Les contraintes liées aux zonages et dispositions d'urbanisme

- La loi littoral et la loi montagne
- Le périmètre départemental d'intervention
- Les zones agricoles protégées

### II - l'existence de droits de préemptions dédiés

- Droit de préemption des espaces agricoles et naturels périurbains
- Droit de préemption des espaces naturels et sensibles

### III - Les instruments de protection des sites, paysages, des territoires et de la nature

- La protection des sites : les sites inscrits et classés
- La protection des territoires : les parcs naturels régionaux et nationaux ; le pays
- La protection de la nature : l'arrêté de biotope, le réseau natura 2000

### IV - les particularités d'un permis de construire en zone agricole

- La législation applicable
- Les constructions concernées
- Les changements de destination

### V - sites pollués, déchets, ICPE et ORE

- La législation des ICPE
- Le problème des sites pollués
- L'élimination des déchets
- Le passif environnemental
- L'obligation réelle environnementale